



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Rabat, 12-12-2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ONSSA tient la deuxième session de son conseil d'administration au titre de l'année 2023

Le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Mohammed Sadiki, a présidé ce mardi 12 décembre 2023 à Rabat le Conseil d'Administration de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA).

Ce conseil a été consacré aux principales réalisations techniques et financières au titre de l'année 2023 ainsi que le plan d'action 2024.

A cette occasion, M. Sadiki a exprimé ses félicitations à l'ONSSA pour ses réalisations notables sur les plans physiques et financiers. Il a également tenu à saluer l'ensemble du personnel de l'Office, soulignant sa mobilisation constante en faveur de la protection du patrimoine animal et végétal national ainsi que de la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Il a mis en avant le rôle de l'autorité sanitaire de l'ONSSA et la protection de la santé publique.

Lors de sa présentation, M. Abdellah Janati, Directeur Général de l'ONSSA, a présenté les réalisations importantes enregistrées par l'Office durant l'année 2023 ainsi que les grandes lignes du plan d'action 2024 notamment les volets qui concernent la protection sanitaire du patrimoine animal et végétal, la sécurité sanitaire des produits alimentaires, les intrants et laboratoires, l'évaluation des risques, la communication et coopération, ainsi que la gouvernance et la dématérialisation des procédures.

Pour le volet de la protection de la santé animale, M. Janati a exposé les actions entreprises par les services de l'Office pour le renforcement de l'immunité du cheptel vis-à-vis de la fièvre aphteuse et la Clavelée-PPR, notamment les deux campagnes généralisées de vaccination de rappel des bovins en 2023, ainsi que la campagne vaccination de rappel des ovins et des caprins contre la Fièvre aphteuse dans les régions frontalières du pays. Rappelant que la fièvre aphteuse est une maladie qui a été maîtrisée et aucun foyer n'a été déclaré depuis juillet 2019.

M. Janati a également souligné l'intensification du programme de contrôle des unités avicoles, entraînant une augmentation significative de 17% du nombre d'unités avicoles contrôlées en 2023. À la suite de ces contrôles, les services de l'ONSSA ont procédé au retrait de 139 autorisations accordées aux unités ne respectant pas les exigences sanitaires.

En ce qui concerne l'approvisionnement du marché national en viandes rouges, notamment ovines et bovines, l'ONSSA a validé plusieurs modèles de certificats sanitaires avec les pays exportateurs. De plus, des procédures sanitaires spécifiques ont été instaurées afin d'assurer un contrôle sanitaire rigoureux des animaux importés, tout en veillant à l'accompagnement des opérateurs opérant dans ce secteur. Au total, pas moins de 1140 contrôles sanitaires ont été réalisés au niveau des postes d'inspection frontaliers lors des opérations d'importation.

Par ailleurs et afin de protéger le patrimoine végétal national, l'Office a renforcé la gestion phytosanitaire des organismes nuisibles à travers des stratégies spécifiques de contrôle, notamment le programme de lutte contre la cochenille du cactus, le programme de lutte contre le charançon rouge du palmier ainsi que le renforcement des capacités et des moyens matériels de lutte contre les ravageurs de la forêt.

En matière de contrôle sanitaire des produits alimentaires, l'ONSSA a intensifié ses efforts pour garantir la traçabilité et la conformité de l'huile d'olive, effectuant près de 400 visites sanitaires régulières aux unités de trituration et de conditionnement au cours desquelles 15 autorisations sanitaires ont été suspendues et 13 autres retirées.

Les membres du conseil ont pris connaissance du renforcement des capacités analytiques des laboratoires de l'ONSSA avec des équipements en matériel de pointe pour les contaminants et les résidus de pesticides et des médicaments vétérinaires.

M. Janati n'a pas manqué de souligner que le Maroc, représenté par l'ONSSA, a été élu membre du Comité Exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, en reconnaissance de ses efforts soutenus en matière de sécurité sanitaire.

Enfin, les membres du conseil ont été informés des importantes réalisations financières accomplies par l'Office, en ce qui concerne les indicateurs d'engagement et de paiement de l'exercice 2023, et qui sont en constante évolution.